



Conseil pour une séparation

Par **valou22**, le **07/11/2013 à 17:16**

[fluo]bonjour[/fluo] je me sépare de mon conjointnsachant que pendant 10 ans j'ai réglé toute les factures de la maison (loyer,edf.....)j'ai toujours travailler contrairement a lui qui n'arrive pas a garder un emploi il part déjà avec une voiture acheter au moi de mai elle est de 1998 d'une valeur de 1200euro une moto d'une même valeur puis je garder le mobilier sachant que le tous est d'une valeur de 1300euro plus une voiture d'année1991 acheter 400 euro.Comme il veut qu'on partage le mobilier es ce que je peux demander un dédommagement pour ces 10 ans ou j'ai tous régler les dépense de la maison.rnmerci

Par **Marion3**, le **07/11/2013 à 18:23**

Bonjour,rnrnA priori, vous n'êtes pas mariés, ce n'est donc pas votre conjoint.rnLe mobilier et la voiture appartiennent à celui qui a son nom sur les factures.rnSi vous avez réglé toutes les dépenses de la maison, avez-vous une reconnaissance de dettes signée de votre compagnon ?rnSi ce n'est pas le cas, vous ne pouvez prétendre à aucun remboursement de sa part.rnrnrnCdt

Par **amajuris**, le **07/11/2013 à 22:34**

bsr,rnen union libre, la séparation est libre.rnsi vous avez accepté cette situation pendant 10 ans c'est que cette situation vous convenait, si vous n'arrivez pas à vous mettre d'accord, vous devrez saisir le tribunal sans garantie d'obtenir satisfaction sachant que cet arrangement a duré 10 ans..rncdt